



BANQUE CENTRALE DU CONGO  
COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE  
Kinshasa, République Démocratique du Congo

## COMMUNIQUE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale du Congo s'est réuni en session ordinaire ce jeudi 09 avril 2026, sous la présidence du Gouverneur **André WAMESO NKUALOLOKI**. L'ordre du jour portait sur l'analyse de la conjoncture économique au premier trimestre 2026 et les perspectives pour le reste de l'année.

A cet effet, le CPM a noté qu'à l'échelle mondiale, la conjoncture économique reste marquée par les contrecoups du conflit au Moyen-Orient. Ce conflit perturbe les marchés énergétiques, augmente les charges logistiques et provoque la hausse des prix pétroliers qui alimente les pressions inflationnistes et assombrit les perspectives de croissance mondiale.

Sur le plan national, l'environnement économique demeure relativement stable. L'activité économique continue de faire preuve de résilience, avec une croissance économique en accélération, soit 6,2 % projetée en 2026, contre 5,8% en 2025, portée à la fois par le dynamisme du secteur extractif et la bonne tenue des activités hors mines.

S'agissant de l'inflation, elle affiche une trajectoire relativement favorable. A fin mars 2026, le taux en glissement annuel est ressorti à 2,2 %, contre 10,1 % à la même période de l'année précédente. Dans un contexte de suivi renforcé de la liquidité bancaire, l'inflation observée reste principalement expliquée par les anticipations des agents économiques, les pressions sur la demande des céréales dans la zone sud ainsi que par des facteurs saisonniers.

Sur le marché des changes, le franc congolais s'est légèrement apprécié de 0,04 % sur le segment parallèle et a subi une dépréciation de 3,08 % sur le marché officiel depuis le début de l'année. Les cours de change se sont établis à 2.287,71 CDF et 2.309,38 CDF le dollar américain à l'indicatif et au parallèle respectivement. Les demandes cycliques des devises pour la reconstitution du stock après les festivités de fin d'année ont expliqué le comportement observé sur le marché officiel.

Toutefois, la persistance de la hausse du prix du pétrole, le ralentissement du commerce mondial ainsi que la montée des mesures protectionnistes devraient peser sur la croissance mondiale.

Cette conjoncture internationale devrait aussi exercer une pression sur les finances publiques, sur le prix du litre à la pompe et donc, sur l'inflation ainsi que sur le niveau d'accumulation de nos réserves de change.

Dans ces conditions, le Comité de Politique Monétaire a décidé de mettre en œuvre une politique monétaire prudente. Ainsi le Comité a décidé de baisser de 1,5 point de pourcentage le taux directeur. Celui-ci passe donc de 15,0 % à 13,5 %, permettant ainsi de maintenir un taux d'intérêt réel largement positif de 11,3 points de pourcentage par rapport à l'inflation en glissement annuel. En conséquence, le taux d'intérêt sur les facilités de prêt marginal passe de 19 % à 17,5 %.

Les coefficients de la réserve obligatoire demeurent inchangés, à savoir 10,5 % et 0,0 %, respectivement pour les dépôts à vue et à terme en monnaie nationale, ainsi qu'à 11,5 % et 10,5 % pour les dépôts à vue et à terme en devises, respectivement.

Dans le cadre d'amélioration de la gestion de la liquidité bancaire, le CPM a décidé d'introduire la maturité de 6 mois pour le Bon BCC.

En outre, dans le but renforcer la sécurisation des approvisionnements en billets des banques en monnaies étrangères, de poursuivre la lutte contre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que d'harmoniser des procédures de change au sein du territoire national, la Banque Centrale a décidé d'assurer l'exclusivité de l'importation physique des billets des banques en devises étrangères à partir de 12 mois à compter de cette date. En d'autres termes, aucune banque commerciale ne sera plus autorisée à effectuer l'importation physique des monnaies étrangères à partir du 09 avril 2027.

En même temps, c'est à dire à partir de cette date du 09 avril 2027, aucune personne, physique ou morale, ne sera plus autorisée à effectuer des transactions en espèces en monnaies étrangères. Toute transaction en espèces, en monnaies étrangères, de quelque montant que ce soit, ne pourra se faire que par voie scripturale.

En outre, le Comité de politique Monétaire informe l'opinion que, la Banque Centrale, conformément à ses précédentes communications, et dans le cadre du partenariat qui la lie à DRC Gold Trading, a déjà commencé à accumuler de l'or brut d'origine artisanale en vue de le transformer en or monétaire. Cette stratégie répond principalement aux objectifs ci-après : (i) diversifier ses réserves internationales, (ii) renforcer la confiance dans la politique monétaire, et (iii) constituer un matelas susceptible d'amortir les chocs liés aux fluctuations des marchés.

Enfin, le CPM a réitéré la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des politiques économiques saines et favorables à la transformation structurelle de l'économie, tout en renforçant la coordination des politiques conjoncturelles, afin de consolider durablement la stabilité macroéconomique.

Fait à Kinshasa, le 09 avril 2026

André WAMESO NKUALOLOKI  
Président